

Mini-Colloque : L'arrimage entre le communautaire et le secteur public : enjeux et défis.

Présentation faite à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, le 25 avril 1997

par Jean-Luc Pinard , paneliste

Bonjour,

D'abord je remercie le comité organisateur de ce mini-colloque pour l'occasion qui m'est donnée de partager avec vous mes préoccupations et celles du groupe régional de défense des droits en santé mentale sur les défis de la collaboration entre les organismes publics et communautaires.

D'abord, je vais brièvement présenter l'organisme que je représente. Le RAIDDAT, ça veut dire Ressource d'aide et d'informations en défense des droits. C'est un groupe communautaire formé de gens qui, alors qu'ils avaient des problèmes de santé mentale, ont vu combien la protection des droits est un gros défi.

L'organisme est financé par le Ministère de la santé en vertu d'un mandat qui comporte cinq volets.

- L'aide
- L'accompagnement
- L'intervention pro-active
- L'action collective
- L'action systémique

Ces mandats ont été définis provincialement par un comité conjoint incluant une participation d'usagers : on commence déjà à parler d'arrimage.

Dans notre action quotidienne, c'est sûr que l'arrimage de nos activités avec celles du réseau institutionnel, ça ne se fait pas sans appréhensions : on est un groupe de vigilance dont une des fonctions principales, c'est être une sorte de chien de garde pour la protection des droits, l'accès aux services et l'utilisation des recours. Avec une enseigne comme ça, il arrive qu'on soit perçus comme menaçants.

Il arrive aussi que dans des établissements, on hésite à travailler avec des ressources communautaires et alternatives parce qu'on ne connaît pas ou qu'on ne reconnaît pas leurs approches.

Je crois qu'il y a beaucoup de chemin qui a été fait depuis quelque temps pour arrimer l'ensemble des ressources, tant communautaires qu'institutionnelles, dans un tout qui comprendra des services diversifiés. Mais, ce n'est pas tout.

L'arrimage entre le communautaire et le réseau public risque de se faire dans une **logique de services** et de coupures. C'est là qu'il nous faut être vigilants : sur la dimension collective et systémique.

Pour le RAIDDAT, le rapport avec l'État, ça passe d'abord par **l'action systémique**, par laquelle on questionne l'organisation des services de la région sous l'angle de la protection des droits. On a donc participé activement aux travaux entourant le plan de transformation du réseau en 1996, puis sur les orientations régionales en santé mentale qui viennent tout juste d'être adoptées par la Régie régionale. D'ailleurs, vous pourrez prendre connaissance de notre travail sur le site internet du RAIDDAT.

Nous, on trouve que jusqu'à maintenant, l'usager n'a pas eu grand chose à dire dans le débat. La notion même de comment on s'organise dans la région avec les problèmes qu'on vit, ça dépasse la dimension des **services**. Le risque majeur qu'on vit en ce moment, c'est d'obtenir des augmentations de budgets chez le communautaire avec la conséquence de faire du communautaire des "boîtes de services" d'un genre plus "économique", plus "dans le milieu", plus "humain", plus "près de la personne". Moi, je vous dis: regardez dans cinq (5) ans ce que seront devenus nos organismes communautaires.

À cet égard-là, le texte de M. Panet-Raymond ¹ m'a donné du recul pour voir où on en est rendus. Des fois, il faut qu'on s'arrête et qu'on se demande, comme le font les céréales dans l'annonce : «Est-ce qu'on est nutritives ou juste bonnes au goût?» Je pourrais ajouter : «Est-ce qu'on est secs? amers? sucrés? consistants? nourrissants? ...ou constipants? »

En d'autres mots, est-ce qu'on peut être à la fois militants et collaborateurs? Je crois qu'on est en pleine expérimentation de modèles nouveaux. On se cherche des manières simples, souples, efficaces et harmonieuses de travailler en réseau avec des gens qui, souvent, ne nous connaissent pas beaucoup.

Au RAIDDAT on ne s'est pas posé la question de notre participation à la définition des services : c'était clair, c'était notre responsabilité et on avait la pression des personnes qui vivent, ici comme ailleurs, les abus d'une psychiatrie qui a longtemps pris le monopole des réponses à la souffrance psychique.

Concernant les rapports de l'État avec le communautaire, ce qu'on voit ici dans la région, c'est que les règles du jeu ne sont pas écrites. Dans les faits, la place qu'on a, c'est souvent la place qu'on occupe. Si je suis un expert dans mon domaine, c'est grâce à la force et au témoignage des nombreux usagers et usagères qui me "*feedent*" quotidiennement. Je dois toujours garder en tête que c'est eux qui ont le pouvoir ultime de dire oui, de dire non. Les usagers ne doivent pas être les victimes d'un système de services qui a tout décidé à leur place. Ils doivent être des citoyens

¹ Panet-Raymond, Jean, Les nouveaux rapports entre l'État et les organismes communautaires à l'ombre de la Loi 120 Nouvelles pratiques sociales, vol. 7, n° 1, 1994, p. 79-83. <http://www.erudit.org/revue/nps/1994/v7/n1/301253ar.pdf>

décideurs de ce qui est valable pour eux. Ils doivent aussi pouvoir s'inscrire comme les participants d'une société qui sait respecter les différences.

Dans cet esprit-là, on s'est adressés à la Régie régionale et au C.H. Malartic, qui est l'établissement régional pour les services en santé mentale. On est encore au stade des ajustements sur les modalités de travail, si on parle de collaborations égalitaires, mais on est sur la bonne voie.

Il faut dire qu'on part d'un système qui était encore il y a quelques mois entièrement cloisonné, puis on revendique d'être participants à titre d'experts au même titre que certains professionnels (les psychiatres, par exemples) qui avaient une emprise assez grande sur la définition des problèmes.

Y a une grosse évolution et dans certains domaines, on avance à pas de géant. Par exemple, on va participer à un groupe de travail au CHRN sur des questions reliées à l'agrément. Ça, ça touche directement la qualité des soins et la protection des droits. Ça touche aussi la façon dont l'ensemble des intervenants travaillent dans le respect de la condition globale de la personne, incluant ses liens avec le communautaire. Une collaboration comme ça, ça aurait été impensable, il y a à peine un an. Au RAIDDAT, ça fait plus de deux ans qu'on travaille sur la question de l'agrément, d'une manière isolée.

Des exemples comme ça, je crois qu'on va en voir de plus en plus et il faut se préparer à y mettre tout notre dynamisme. Les usagers, les groupes et les collectivités auront de plus en plus cette responsabilité-là, de prendre leur place dans le réseau public.

Le semaine dernière avait lieu la dernière assemblée du C.A. actuel de la Régie régionale. Dorénavant, les D.G. d'établissements n'y siègeront plus, il y aura cinq (5) représentants du communautaire et plusieurs nouvelles figures. Ça aussi, ça représente un tournant important. Est-ce qu'on est prêts à affronter les nouveaux défis de la collaboration égalitaire ? Est-ce qu'on est prêts à investir de nos énergies là où les décisions se prennent ?

Actuellement, ce qu'on expérimente, c'est un exercice de "coopération conflictuelle", comme le dit M. Panet-Raymond. On revient régulièrement à la charge pour affirmer la nécessité de participer de manière pleine et entière à l'ensemble du processus.

Comme dans l'ensemble du réseau public actuellement au Québec, on remarque une tendance qui semble se généraliser : on procède à des changements et on définit les principes après. C'est la logique des coupures: on tance, puis on parle après. Alors nous, on insiste pour qu'il y ait des mécanismes de vigilance pouvant réagir rapidement et efficacement, avec un accès direct aux instances décisionnelles.

La conséquence de ça, c'est que, en santé mentale par exemple, on remet à plus tard tout débat en profondeur sur les approches et sur la définition même des conditions qui mènent une personne à retrouver un rétablissement adéquat et sa place dans la société.

Le climat de reconnaissance et d'égalité entre organismes publics et organismes communautaires a besoin de se vivre dans des lieux qu'on ne s'est pas encore donnés. Que ce soient des colloques,

forums, discussions, groupes de travail ou journées de formation, il nous faudra mettre plus d'énergie dans ce type d'activités qui vont favoriser les communications et les débats.

La place du communautaire dans le large réseau de la santé et des services sociaux, c'est vraiment le temps de la prendre, alors que le réseau public est en profonde mutation. Pour ce faire, l'appui du réseau de l'enseignement, avec ses infrastructures et ses personnes-ressources, serait un atout précieux.

Je le répète, les règles du jeu ne sont pas écrites dans les rapports qu'on a avec le réseau. C'est notre pratique, c'est notre force, c'est notre maturité qui vont déterminer la vitalité ou la survie des approches communautaires.

En terminant, je crois que notre contribution ici serait incomplète sans mentionner qu'est-ce qui fait que dans la pratique, on a des bonnes raisons d'être optimistes : on dispose des forces et des moyens pour négocier d'égal à égal avec l'ensemble des partenaires du réseau. Ça, j'en suis convaincu.

J'ai relevé sept types d'action qui m'apparaissent importants par rapport aux défis qui nous attendent, les voici :

- 1- Manifester son existence en étant présents.
- 2- Véhiculer les points de vue et les façons de faire qui nous sont propres.
- 3- Agir de manière pro-active, comme si notre expertise était pleinement reconnue et ne jamais attendre d'être consultés.
- 4- Chercher et partager l'information au profit d'une **action** plutôt que d'une **réaction**.
- 5- Cultiver au jour le jour les solidarités par des petites actions en commun.
- 6- Travailler au niveau des paliers de décisions porteurs d'efficacité.
- 7- Utiliser pleinement tous les recours existants même s'ils semblent ne donner aucun résultat immédiat.

C'est pour vous dire qu'il nous reste encore bien des choses à discuter.

Merci de votre attention

Jean-Luc Pinard , coordonnateur RAIDDAT

25 avril 1997